

COMMUNE DE VEVEY  
DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

La Municipalité de Vevey, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et les électeurs que, **dans sa séance du 11 mai 2023**, le Conseil communal a décidé :

- **d'adopter à l'unanimité, le préavis intitulé « Demande de crédit d'investissement de CHF 40'000.— TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres (2023/P09) ;**
  1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 40'000.-- TTC pour l'installation d'un élévateur vertical à la garderie-UAP Les Cèdres ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
  3. d'amortir le crédit demandé sur une durée de 30 ans en fonction des montants réellement dépensés.

\*\*\*\*\*

- **d'adopter à l'unanimité, le préavis intitulé « Demande d'un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.— TTC pour l'acquisition de mobilier et d'équipements destinés aux écoles des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, au service dentaire et aux structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville » (2023/P10) ;**
  1. d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'investissement sur deux ans de CHF 700'000.- TTC pour les années 2023 et 2024 pour l'acquisition de mobilier et d'équipements en faveur des Etablissements primaire et primaire et secondaire de Vevey, du service dentaire et des structures d'accueil pré et parascolaire de la Ville ;
  2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissement » ;
  3. d'amortir le crédit demandé selon les règles MCH2, soit sur une durée de 10 ans.

\*\*\*\*\*

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours après l'affichage des décisions communales, y compris quand elles doivent faire l'objet d'une approbation préalable et 10 jours après la publication dans la FAO en cas d'approbation cantonale postérieure (art. 162 et 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 164 LEDP. Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art. 134 LEDP par analogie).*

Secrétariat municipal, le 12 mai 2023

COMMUNE DE VEVEY  
DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

La Municipalité de Vevey, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et les électeurs que, **dans sa séance du 11 mai 2023**, le Conseil communal a décidé :

- **d'adopter** a une très large majorité (2 abstentions) le rapport-préavis en réponse au postulat de M. Ph. Herminjard, intitulé « **Extension des terrasses des établissements publics et exemption des taxes liés pendant le COVID-19** » (2023/RP07) ;

**Cet objet n'est pas soumis à référendum, conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 160 LEDP).**

\*\*\*\*\*

- **d'adopter** tel qu'amendé, dont un amendement refusé n°20, à une très large majorité (un avis contraire, une abstention), le préavis, intitulé « **Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais** » (2023/P08) ;

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais suivantes :

#### Motions

au [31 mars 2024](#) :

1. M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
2. Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;

#### Postulats

au [31 mars 2024](#) :

1. M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;

au [31 mars 2024](#) :

3. M. Julien Rilliet « A chaque quartier sa maison » ;
4. Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;

au [31 décembre 2023](#) :

5. Mme Isabel Jerbia intitulé « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;

6. *(mis au vote lors du Conseil Communal du 16.03.2023)*

au [31 mars 2024](#) :

7. M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
8. Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
9. Interpartis « Des zones 30Km/h en toute sécurité pour tous ! » ;

## COMMUNE DE VEVEY DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

au 31 décembre 2023 :

10. M. Steven Pilet « L'internalisation du secteur des gérances, c'est maintenant ! » ;

au 31 mars 2024 :

12. **Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discriminations ! » ;**

au 30 septembre 2023 :

13. M. Stéphane Molliat « Pour des musées avec une gestion financière cantonale » ;

au 31 mars 2024 :

15. M. Antoine Dormond « Des logements abordables et adaptés pour les étudiant-e-s et apprenti-e-s de notre région » ;

16. Mme Caroline Gigon et M. Yvan Schneider « Cultiver des fruits et légumes à l'école, pour le goût, la santé et l'environnement » ;

au 31 décembre 2023 :

17. Mme Isabel Jerbia « Etudier la possibilité de la mise en place d'un congé paternité de 20 jours pour les employés communaux » ;

au 31 mars 2024 :

18. M. Pascal Molliat « Continuons à développer le CAD pour un approvisionnement énergétique local à Vevey » ;

19. M. Antoine Dormond « Une stratégie pour la végétalisation des constructions » ;

20. **Mme Milena Buckel « les Veveysan-ne-s à côté de la plaque : pour une parité des espaces publics » ;**

21. *(mis au vote lors du Conseil Communal du 16.03.2023)*

au 31 mars 2024 :

22. Mme Gabriela Kämpf « Restons calmes » ;

23. M. Cédric Bussy « Pour des transports publics abordables ! » ;

au 31 décembre 2023 :

24. M. Nicolas Bonjour « Tous gagnants » ;

au 31 mars 2024 :

25. Interpartis (Verts-DA-VL) « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac » ;

26. M. Julien Rilliet « Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes » ;

au 30 septembre 2023 :

27. M. Philippe Herminjard « Pourquoi supporter les incivilités sur nos murs ? » ;

au 31 mars 2024 :

28. M. Valentin Groslimond « Une multimodalité accessible » ;

29. M. Pascal Molliat « Vevey.ch, une stratégie claire et globale pour les sites internet de la ville » ;

30. M. Valentin Groslimond « Préemption et transparence » ;

31. M. Philippe Herminjard « Transparence dans les votes du Conseil communal » ;

32. Mme Joëlle Minacci « Lutter contre la précarité menstruelle » ;

au 30 septembre 2023 :

33. Mme Fabienne Despot « Vers une "bienvenue" élargie » ;

COMMUNE DE VEVEY  
DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL  
SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

au 31 mars 2024 :

34. Mme Marion Houriet « Une carte citoyenne pour développer l'intégration et le vivre ensemble » ;
35. M. Nicolas Bonjour « Vision d'avenir pour les infrastructures sportives de Plan-Dessus » ;

au 31 décembre 2023 :

36. M. Nicolas Bonjour « Réflexion sur les subventions sportives et soutiens à nos associations sportives » ;

au 31 mars 2024 :

37. Mme Sabrina Berrocal « Pour que Vevey fasse sa part contre le non-recours aux prestations sociales » ;
38. M. Patrick Bertschy « Climat et préemption... » ;
39. Mme lamartino Anna « Insécurité à la gare - impunité ou réactivité ? » ;
40. M. Mickael Bertschy « Faire de Vevey une ville d'Images au quotidien ».

2. **de classer :**

**Motions**

3. **M. Cédric Bussy « Précarité, faire face à l'urgence et anticiper avec détermination ! » ;**

**Postulats**

2. **Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas qu'une question de nationalité » ;**
11. **M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics » ;**
14. **Mme Isabel Jerbia « Comme chanté par Francis... Encore et encore ! » ;**

**Cet objet n'est pas soumis à référendum, conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques (art. 160 LEP).**

Secrétariat municipal, le 12 mai 2023